

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010

Absente : Valérie GONCALVES.

Absente excusée : Delphine TEILLON avec pouvoir à Danielle FAVIER.

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

N'ayant pas formulé de remarque, les élus adoptent le compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2010.

URBANISME

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

- **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. LEFEBVRE Jean-Michel 1904 route de Braille pour une extension d'habitation

- **DECLARATION PREALABLE**

- M. BIARD Jean 710 rue du Cholard, extension d'un logement par transformation de SHOB en SHON sans modification de façade,
- M. ROCHE Gérard, 364 route de la Plaine pour la pose de panneaux photovoltaïques

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- M. MARTI Stéphane - cession d'un local commercial au 310 rue de la Sellerie,
- M. ROCHE Philippe - cession d'une habitation au 201 route des Alpes,
- JCM Transaction - cession du lot n° 9 au lotissement "le Pré Fleuri" ?
- M. ROUGELIN Guy - cession d'une habitation au 168 rue du Mollard Bayer,
- Ms BONNAVIAT et PAILLET - cession d'une habitation au 807 route des Lavoirs.

POINT SUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Gérald REVEYRAND qui va présenter aux élus le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Gérald REVEYRAND rappelle que le conseil municipal a décidé de mettre en place un nouveau mode de gestion de réservation des repas soit par serveur vocal ou par serveur internet.

Il présente et commente, article par article, le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire.

Il présente aussi les propositions de tarification des repas, prix basés sur le quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
Inférieur à 510	2,75 €
Compris entre 510 et 619	3,00 €
Compris entre 620 et 1099	3,40 €
Supérieur à 1099	3,80 €

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur les délibérations suivantes :

- ◆ Approbation du règlement interne du restaurant scolaire
17 Pour et 1 Abstention

- ◆ Approbation de la grille tarifaire ci-dessus :
18 Pour

- ◆ Approbation :
 - pour le personnel de service, avantage en nature,
 - pour le personnel enseignant, le prix du repas est proposé au prix de revient soit : 6,30 €,
 - pour le centre de loisirs de Familles Rurales (enfants et éducateurs) le prix du repas est établi en accord avec le bureau de Familles Rurales sur la base du prix moyen de la grille tarifaire soit 3,40 €.
18 Pour

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire demande à madame Sylviane ROUGE, adjoint administratif, présente au conseil de se retirer pour cette question à l'ordre du jour puisque concernée par le poste.

Il informe les élus qu'au vue de son expérience, de ses fonctions et de ses compétences Sylviane ROUGE a été reconnue par le centre de gestion, comme rédacteur par promotion interne.

Monsieur le Maire ajoute que si les élus souhaitent lui faire bénéficier de cette mesure, le poste d'adjoint administratif doit évoluer vers le poste de rédacteur.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la création de ce poste de rédacteur et ensuite délibérer pour la suppression du poste d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire rappelle que la nomination de Mme Sylviane ROUGE au poste de rédacteur est de sa compétence.

Accord unanime du conseil pour la création du poste de rédacteur et la suppression du poste d'adjoint.

QUESTIONS DIVERSES

Sanitaire école élémentaire

Monsieur le Maire informe le élus que les sanitaires coté restaurant scolaire et école élémentaire ne sont plus adaptés aux nombres d'enfants présents.

Il devient urgent de trouver une solution, c'est pourquoi Danielle FAVIER et Gérard CHABOUD ont commencé à travailler sur le projet d'augmenter le nombre de wc et de lavabo sur cette partie de l'espace Condorcet par la création d'un bloc sanitaire.

Monsieur le Maire propose que ce groupe de travail soit étoffé d'un enseignant "école élémentaire", d'un parent d'élève élu au conseil d'école élémentaire et d'un élu du Conseil municipal (J-François MOINE).

Projet d'urbanisation rue des Fontainiers

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du conseil municipal du 18/06/2009, les élus ont donné leur accord pour viabiliser l'espace paysagé, situé entre l'impasse des Modistes et la rue des Fontainiers.

Suite à cette décision, une délégation des habitants du quartier a demandé à rencontrer monsieur le Maire, qui était accompagné de Gérard CHABOUD, pour lui faire part de leur critique à ce projet.

Monsieur le Maire a rappelé le pourquoi de cet aménagement.

Suite à cette rencontre, Monsieur le Maire propose au conseil que soit réservée, dans le projet d'aménagement, une bande de terrain d'environ 300 m² comme terrain de jeux. Cette surface fera l'objet d'une convention avec l'Association des co-lotis qui en assurera l'aménagement et l'entretien.

Accord du conseil à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal le 16 décembre 2010.